



**CESICE - Colloque international
du 22 au 23 novembre 2012**
Campus universitaire de Grenoble,
Université Pierre-Mendès-France
Amphi G (CLV)

Ce colloque international organisé par le Centre d'Etudes sur la Sécurité internationale et les Coopération européennes (CESICE) de l'Université Grenoble 2 a pour ambition de conduire une réflexion juridique à la fois théorique et pratique autour des grands enjeux posés par les interventions militaires autorisées par le Conseil de sécurité.

Au cours de ces dix dernières années, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé des coalitions ou des Etats agissant seuls à intervenir militairement sur le territoire d'Etats tiers afin de servir des objectifs très divers y compris la lutte contre le terrorisme ou encore la protection des populations civiles dans une situation de conflit armé. Ces autorisations ont ainsi ouvert la voie à des usages de la force armée allant de missions de police au bombardement d'objectifs stratégiques.

Le développement de ces autorisations, la variété de leurs objectifs et le jeu de l'interprétation dans leur mise en œuvre, soulèvent d'importantes questions juridiques tant de jus ad bellum que de jus in bello.

Face à une opinion publique toujours plus attentive, les juristes et décideurs militaires sont confrontés à des questions aussi importantes que l'interprétation des conditions les autorisant à recourir à la force, les limites de leur mandat, la précision des règles d'engagement, le choix des armes et des cibles, l'engagement de leur responsabilité et plus généralement leur capacité à gérer des conflits mouvants et multiformes.

Les débats et échanges menés à un rythme soutenu sur deux jours entre chercheurs et experts militaires permettront de dresser un bilan critique de la conduite des grands conflits armés sous mandat onusien de ce début de XXI^e siècle.

AUX CONFINS DU JUS AD BELLUM & DU JUS IN BELLO

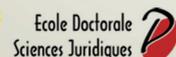
Retour sur les interventions autorisées par le Conseil de Sécurité du KOSOVO et de L'AFGHANISTAN à la LIBYE et au MALI



Organisé avec l'aimable participation de nos partenaires



F. SCHMITT / UPMF



Pour plus d'informations
www.cesice.umpf-grenoble.fr

Jeudi 22 Novembre

Amphithéâtre G du CLV

Université Pierre-Mendès-France, domaine univ.

↘ 13h30 Enregistrement et Accueil des Participants

↘ 14h Allocutions d'ouverture

M. P. Dumontier, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la Recherche et des Relations Internationales & M. T. Christakis, Directeur du CESICE, Université de Grenoble

↘ 14h00 Rapport Introductif

Dr. K. Bannelier-Christakis, Maître de Conférences-HDR, Université de Grenoble, CESICE

↘ 14h20 *Les tensions entre Jus ad bellum et Jus in bello dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité*

Dr. V. Koutroulis, Professeur, Université Libre de Bruxelles

I. L'autorisation de recours à la force armée : retour sur la pratique du Chapitre VII par le Conseil de sécurité

↘ 14h45 *Guerre légitime/guerre juste : l'introduction de la notion de R2P dans les autorisations données par le Conseil de sécurité de recours à la force*

Dr. B. Delcourt, Professeur, Université Libre de Bruxelles, REPI

↘ 15h00 *Intervention of UN Security Council in internal conflict*

Dr. A. Tzanakopoulos, Lecturer, University of Oxford

Pause

↘ 15h30 *Du Chapitre VI au Chapitre VII de la Charte, vers des OMP plus robustes ?*

Dr. L. Pierry, Chercheur au CESICE, Université de Grenoble

↘ 15h45 *Les interprétations du mandat onusien par les forces armées*
Commissaire Capitaine A. Fracassi, Conseiller juridique à l'état-major des armées

↘ 16h00 *L'approche globale des missions de l'OTAN : le cas de l'Afghanistan*

Dr. D. Deschaux-Dutard, Maître de Conférences, Université de Grenoble, CESICE

↘ 16h15 *Discours technostratégiques et construction de l'imaginaire interventionniste de l'après-guerre froide*

Dr. C. Wasinski, Professeur, Université Libre de Bruxelles, REPI

Discussions

↘ 18h00 Fin des débats

Vendredi 23 Novembre

Amphithéâtre G du CLV

Université Pierre-Mendès-France, domaine univ.

II. La conduite des opérations militaires sous Chapitre VII

↘ 9h00 Accueil des intervenants

↘ 9h30 *L'encadrement juridique des autorisations et le concept de «responsibility while protecting»*

Dr. Th. Christakis, Professeur, Université de Grenoble, CESICE

↘ 9h45 *Opération de police ou conflit armé ? Retour sur les enjeux stratégiques d'une qualification juridique*

Commissaire Lieutenant-Colonel G. Balcerski, Adjoint au chef du bureau droit des conflits armés de la Direction des affaires juridiques du Ministère de la défense

↘ 10h00 *Operatio Infinita Justice comme métaphore : les implications de la criminalisation de l'ennemi dans le cadre des interventions militaires contemporaines*

Dr. C. Olsson, Professeur, Université Libre de Bruxelles, REPI

↘ 10h15 *Le commandement militaire face au droit des conflits armés : retour d'expérience d'Afghanistan et de Libye (le point de vue de l'armée de l'air)*

Colonel représentant le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, BA 942, Lyon Mont Verdun

↘ 10h30 *Le commandement militaire face au droit des conflits armés : retour d'expérience d'Afghanistan et de Libye (le point de vue de l'armée de terre)*

Colonel B. Lavaux, Chef d'état-major de la 27^e Brigade d'Infanterie de Montagne

Pause

↘ 11h00 *La responsabilité de protéger : quelles implications pour le Jus in Bello ?*

Dr. F. Mégret, Professeur, Université McGill

↘ 11h15 *Les règles opérationnelles d'engagement : outils et méthodes opérationnels d'encadrement de l'usage de la force*

Commissaire Capitaine C. Pison, Conseiller juridique du Général Adjoint Opération du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, BA 942, Lyon Mont Verdun

↘ 11h30 *Les contraintes sur l'interopérabilité entre alliés des conventions de désarmement*

Commissaire en chef de 1^{re} classe E. Steinmyller, Conseiller militaire

Discussions

III. Contrôle et Responsabilité des acteurs

↘ 14h30 *Responsabilité pour faits illicites commis au cours d'opérations autorisées par le Conseil de Sécurité*

Dr. P. Bodeau, Professeur, Université Paris VIII, ancien Conseiller auprès du Service juridique des Nations Unies

↘ 14h45 *The role of Regional Organisations*

Dr. J. D'Aspremont, Professeur, Université d'Amsterdam

↘ 15h00 *La responsabilité de l'OTAN*

A. Thibault, Supreme Allied Commander Transformation/Staff Element Europe (OTAN), Consultante juridique

Pause

↘ 15h45 *Problèmes liés à la judiciarisation des opérations militaires*

Dr. S. Zasova, Chargée d'études, Bureau du droit des conflits armés de la Direction des affaires juridiques du Ministère de la défense

↘ 16h00 *Le droit international humanitaire et les opérations conduites sous mandat onusien : la vision du CICR*

Dr. T. Ferraro, Conseiller juridique thématique, Division juridique, Comité international de la Croix-Rouge

↘ 16h15 *Individual criminal responsibility for crimes committed during operations authorized by the UN Security Council*

Dr. L. Van den Herik, Professeur, Leiden University

Conclusion

Professeur Eric David, Professeur Emérite, Université Libre de Bruxelles

■ Responsables scientifiques

Dr. Karine BANNELIER-CHRISTAKIS, Maître de Conférences HDR, Directrice du Master 2 Sécurité Internationale & Défense (présentiel) : Karine.Bannelier-Christakis@upmf-grenoble.fr

Commissaire Capitaine Cyrille PISON, Conseiller juridique du Général Adjoint Opération du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, BA 942, Lyon Mont Verdun
cyrille.pison@inet.air.defense.gouv.fr

■ Coordination

Dr. Laëtitia PIERRY, Chercheur au CESICE : laetitia_pierry@yahoo.fr

■ Gestion administrative

Sylvie SOBREDO
sylvie.sobredo@upmf-grenoble.fr